

Adaptations salariales pour les centres d'appel et de contact

## Communiqué de presse

15.02.2022

---

### **Convention collective de travail pour la branche des centres d'appel et de contact: accord sur les salaires minimaux**

**Le syndicat syndicom et les deux associations patronales contactswiss et callnet.ch – en tant que parties à la convention collective de travail pour la branche des centres d'appel et de contact – se sont entendus sur un complément pour les salaires minimaux lors des négociations salariales de novembre 2021: un critère est ajouté à l'échelon salarial 3, qui ne s'applique actuellement qu'au personnel administratif et aux collaboratrices et collaborateurs avec des fonctions d'appui, avec des salaires minimaux jusqu'à 4 700 francs.**

Désormais, l'ensemble du personnel employé pendant au moins cinq ans dans la même entreprise bénéficie aussi du salaire minimum défini pour cet échelon, indépendamment de sa fonction. Cela représente une amélioration substantielle de salaire pour les employés de longue date, qui forment l'épine dorsale de la branche avec leur expérience. La convention collective de travail, à laquelle sont assujettis 4 400 employés dans 23 entreprises différentes, a été déclarée de force obligatoire depuis juillet 2018. Le complément de l'échelon 3 entre en vigueur le 1.4.2022 et doit lui aussi être déclaré de force obligatoire pour toute la branche.

#### **Partenariat social vécu dans la branche des centres de contact**

Daniel Hügli, responsable du secteur TIC de syndicom, souligne: «Cette adaptation est un pas important pour des salaires progressistes dans la branche des centres d'appel et de contact.» Samuel Ryter, représentant patronal de callnet.ch et président de la commission paritaire, est également heureux de ce résultat de négociation: «Nous apprécions la loyauté de nos collaborateurs et collaboratrices et honorons par cette nouvelle disposition nos employés de longue date au service de la clientèle». Christian Ecknauer de l'association patronale contactswiss se rallie lui aussi à cette déclaration: «Nous nous réjouissons du résultat de négociation positif auquel nous avons abouti avec syndicom. Les collaboratrices et collaborateurs fidèles sont ainsi récompensés pour leur engagement.»

#### **Renseignements:**

##### **Daniel Hügli, responsable du secteur TIC de syndicom**

daniel.huegli@syndicom.ch, +41 79 833 40 66

##### **Samuel Ryter, représentant patronal de callnet.ch**

samuel.ryter@callpoint.ch, +41 79 695 04 04

##### **Christian Ecknauer, représentant patronal de contactswiss**

christian.Ecknauer@capita-europe.com, +41 79 473 02 05